

Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

1. Préavis d'adjudication de contrat

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a une exigence concernant la fourniture d'échantillons pour le programme de surveillance de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB).

Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) a pour but de communiquer l'intention du gouvernement d'octroyer un contrat pour ces services avec l'University of Guelph (Laboratoire de santé animale, Division des services de laboratoire): BP 3650, Guelph, Ontario, Canada, N1H 8J7. Toutefois, avant d'octroyer un contrat, le gouvernement aimerait offrir aux fournisseurs la possibilité de faire la preuve qu'ils sont capables de répondre aux exigences établies dans le présent préavis, en présentant un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils et prouvent qu'ils répondent aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement enclenchera le processus d'appel d'offres complet soit en ayant recours au service des appels d'offres électronique du gouvernement ou au moyen traditionnel, afin d'adjuger le marché.

Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera octroyé au fournisseur présélectionné.

2. Contexte

Le 20 mai 2003, la présence de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), aussi appelée « maladie de la vache folle », a été confirmée chez un animal né et élevé au Canada. Le 9 janvier 2004, dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre l'ESB, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il allait accroître le nombre de tests de dépistage de l'ESB pour surveiller l'évolution de la maladie. Jusqu'à maintenant, on a détecté 20 cas d'ESB parmi des bovins nés au Canada. Le plus récent cas d'ESB, détecté le 11 février 2015, témoigne de l'importance de surveiller la maladie de façon continue. Dans le cadre de son programme de surveillance de l'ESB, l'ACIA prévoit attribuer un contrat au Laboratoire de santé animale (Division des services de laboratoire, Université de Guelph) pour qu'il procède à des tests de dépistage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) aux fins de surveillance de la maladie en Ontario.

Le prélèvement d'échantillons d'obex d'animaux morts (« les échantillons ») et le transport de ceux-ci au Laboratoire de santé animale (LSA) de l'entrepreneur, situé à Guelph (Ontario) incombe uniquement à l'ACIA ou à ses représentants.

Les échantillons seront prélevés par l'ACIA et transportés une fois par semaine à l'entrepreneur et au LSA en lots d'environ 40 échantillons pour toute la durée du contrat de service.

L'entrepreneur analysera les échantillons au moyen d'un test de diagnostic rapide de l'ESB approuvé par l'ACIA. Un protocole d'analyse approuvé par l'ACIA sera utilisé, y compris des mesures de contrôle de la qualité. La procédure fera aussi l'objet d'un essai d'aptitude dont la coordination sera assurée par le Laboratoire national de référence pour l'ESB au laboratoire de l'ACIA à Lethbridge.

Les analyses seront réalisées au moyen de mesures de biosécurité appropriées, sous la direction d'un vétérinaire de laboratoire compétent qui maîtrise bien la méthode employée.

3. Exigences minimales essentielles

Les fournisseurs intéressés doivent démontrer, au moyen d'un énoncé de capacités, qu'ils respectent les exigences suivantes:

- être situé dans la province de l'Ontario;
- être membre du Réseau national de diagnostic vétérinaire des EST sous la direction du Laboratoire national de référence pour l'ESB au laboratoire de l'ACIA à Lethbridge;
- être agréé par l'ACIA comme laboratoire respectant les normes de confinement établies (p. ex., EST);
- posséder une expérience de l'analyse d'échantillons aux fins de dépistage d'encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) au moyen de tests de dépistage rapide approuvés par l'ACIA;
- être accrédité par un tiers (p. ex., Conseil canadien des normes) comme laboratoire suivant des normes de qualité reconnues à l'échelle internationale (p. ex., ISO17025, ISO 9000, etc.);
- posséder des installations adéquates ainsi que des capacités de tenue de dossiers;
- mener ses activités conformément aux exigences fédérales, provinciales et municipales.

4. Justification du fournisseur présélectionné

L'Université de Guelph (Division des services de laboratoire) est le seul fournisseur connu qui répond aux exigences minimales essentielles.

Le contrat proposé représente la poursuite d'une stratégie lancée en 2003 entre l'ACIA, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) et le laboratoire de santé animale de l'université de Guelph (LSA) pour obtenir en Ontario une capacité suffisante de dépistage de l'ESB, au-delà de ce qui est disponible dans les laboratoires de l'ACIA. Cette capacité continue d'être nécessaire pour atteindre le nombre de tests requis annuellement en Ontario et pour respecter les délais d'exécution des tests rapides requis par les programmes de l'ACIA et le secteur bovin. La stratégie antérieure approuvée était un PAC en 2006, 2012, 2015 et de nouveau en 2019.

5. Titre de propriété intellectuelle

Le droit à la propriété intellectuelle découlant du contrat proposé reviendra à l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

6. Durée du contrat :

Le contrat proposé est pour une période d'environ un (1) an jusqu'au 31 mars 2022, avec la possibilité de prolonger la période par trois (3) périodes d'un an.

7. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimée du contrat y compris toute option, est 457 600.00\$ CAD (taxes en sus)

8. Droits des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui se considèrent entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé de qualités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé de capacités doit clairement faire la preuve que le fournisseur répond aux exigences du préavis.

9. Date de clôture pour la soumission de l'énoncé de capacités

La date et l'heure de clôture fixées pour l'acceptation des énoncés de capacités est le **8 février 2021**.

10. Demandes de renseignements et énoncés de capacités

Les demandes de renseignements et énoncés de capacités doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Aimée Legault
L'Agence canadienne d'inspection des aliments
59 chemin Camelot, Ottawa ON, K1A 0Y9
Téléphone: 613-773-7672
Courriel: aimée.legault@canada.ca

11. Information sur les politiques

Les exigences légales et réglementaires applicables à ce processus de PAC sont les suivantes :

 Règlements sur les marchés de l'État (RME) - Article 6(d) – «un cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule entreprise ».

12. Accords commerciaux

Le contrat est assujéti à l'AMP-OMC